

# BULLETIN D'INFORMATION ISPB

Avril 2013

## Prix dispensation d'ordonnances 2013



Le 8 avril dernier a eu lieu l'épreuve de sélection en vue du prix national de dispensation d'ordonnances de l'année 2013. Cette épreuve, qui met en situation les étudiants de 6<sup>ème</sup> filière officine, s'est déroulée en même temps dans 22 facultés de pharmacie avec la même prescription. Un enseignant joue alors le rôle du patient et présente une prescription à chaque étudiant qui doit la dispenser avec les conseils appropriés en 10 minutes

maximum. Au niveau national, 188 étudiants volontaires ont participé à cette épreuve. Concernant l'ISPB, l'épreuve s'est tenue dans la pharmacie expérimentale de la faculté et 12 étudiants y ont participé. Leur prestation a été filmée grâce au service ICAP. A la suite de la journée d'épreuve, un jury dans chacune



des facultés a sélectionné un étudiant pour participer à la finale. Celle-ci aura lieu le 21 juin prochain au siège du conseil de l'Ordre des Pharmaciens à Paris et réunira donc 22 étudiants (ainsi que et leurs maîtres de stage). Un jury national attribuera alors trois prix.

Adeline Rojon représentera l'ISPB lors de cette finale. Nous espérons qu'elle sera récompensée.

## Filière Pharmacien Entrepreneur

Dix-neuf de nos étudiants (16 en 4<sup>ème</sup> année et 3 en 5<sup>ème</sup> année) ont passé le concours de l'EM Lyon, dont le sujet portait sur la relocalisation des entreprises en France. Les résultats de l'admissibilité seront connus courant juin et les résultats définitifs seront publiés courant juillet.



## Symposium Interdisciplinaire du 2 avril 2013

Le département de médecine générale (Dr. Laurent Letrilliart et Alain Moreau) a organisé, en interaction avec l'ISPB, un symposium interdisciplinaire intitulé « Coopération entre médecins généralistes et pharmaciens : actualité et perspectives ». Réunis sur le site Laënnec, les participants composés des internes en médecine générale de la faculté de Médecine de Lyon Est, des étudiants de 6<sup>ème</sup> année officine de l'ISPB, ainsi que leurs maîtres de stages ont longuement échangé durant cette journée dont nous rappelons ici les temps forts.

La journée a été introduite par le Vice-Doyen de la faculté de médecine Lyon Est, Monsieur Gilles Rode, et notre Doyen, Madame Christine Vinciguerra, qui par la suite a présenté certaines recommandations du rapport de l'IGAS de juin 2011 "pharmacies d'officine: rémunération, missions, réseau" concernant la pratique officinale. Monsieur Olivier Catala est revenu sur la dernière convention nationale des pharmaciens titulaires d'officine, entrée en vigueur en mai dernier et qui prévoit une coopération plus étroite entre pharmaciens et médecins généralistes. Madame Valérie Siranyan et le docteur Marc Chanelière ont axé leur présentation sur une nouvelle gouvernance clinique de proximité. Les pharmaciens et les médecins présents ont pu échanger en petits groupes de travail mixtes sur leurs expériences actuelles de coopération et ont réfléchi ensemble aux perspectives nouvelles. Une synthèse des commentaires et des éléments de discussion a mis en avant la nécessité de formations communes, l'usage des techniques de l'information et de la communication et l'intérêt d'une rencontre physique des acteurs, qui apparaît primordiale, *via* par exemple les pôles de santé. L'après-midi, trois interventions scientifiques se sont succédé. Une revue de la littérature, quantitative et qualitative, sur la coopération entre médecins généralistes et pharmaciens a été faite par les docteurs Laurent Letrilliart et Isabelle Supper. Puis Madame Céline Prunet-Spano a présenté une étude réalisée par les étudiants de 6<sup>ème</sup> année officine (promotion 2012) lors de leur stage professionnel portant sur les prescriptions de médicaments ayant nécessité une intervention pharmaceutique, et leur acceptabilité par les médecins prescripteurs. Enfin, deux professionnels de santé, Olivier Beley (médecin généraliste) et Mélanie Pasqualini-Cortazar (pharmacien d'officine) ont fait part de leur expérience de coopération au sein du pôle de santé d'Ambérieux en Bugey où sont mis en place des protocoles nominatifs pour améliorer la prise en charge de patients aux pathologies lourdes. Egalement présent à cette journée, Monsieur Lilian Brosse de l'ARS Rhône-Alpes, a encouragé les professionnels de santé volontaires à s'engager dans une démarche de coopération interdisciplinaire.

Une dynamique dans laquelle plusieurs pharmaciens d'officine se sont déjà lancés et qui ne manquera pas de faire des émules !



## Sélection de livres pour la BU temporaire

Marie Gabrielle Chautard effectue actuellement une sélection d'ouvrages à emmener prochainement à l'occasion du déménagement dans la bibliothèque temporaire (modulaire de Laënnec) – fin mai 2013.

Pour cela, elle souhaiterait connaître les livres dont vous pourriez avoir besoin jusqu'à la réouverture de la nouvelle BU (prévue à la rentrée 2014) pour vos recherches ou vos étudiants.

Marie-Gabrielle Chautard

*Responsable documentaire en Pharmacie, Botanique et Thérapeutique (tous niveaux)*

Tél : 04-78-77-28-37 (BU santé – lundi, mardi et vendredi)

Tél : 04.72.43.29.76 (BU sciences – mercredi matin et jeudi)

[marie.chautard@univ-lyon1.fr](mailto:marie.chautard@univ-lyon1.fr)

## Conférence - Débat de la semaine européenne de la vaccination à Lyon : La vaccination pourquoi ? pour qui ?

Dans le cadre de la semaine européenne de la vaccination organisé sous l'égide de l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) et du Ministère de la Santé, une conférence - débat pour les professionnels de santé de la région Rhône-Alpes est organisée à Lyon par un comité de pilotage regroupant l'ARS Rhône-Alpes, le Comité Départemental d'Hygiène Sociale (CDHS), les services de la PMI du Conseil Général, le service communal de Vénissieux et les HCL.

Cette conférence - débat aura lieu le **lundi 6 Mai 2013 à 19h00**  
à la **FACULTE ROCKEFELLER Amphithéâtre C (Bâtiment Cier)**.

Pour le Comité de Pilotage du Rhône :

Dr. Anne-Sophie RONNAUX-BARON

Responsable Santé CDHS

110 Avenue Barthélemy Buyer – CS 69222

69264 LYON CEDEX 09

Tél : 04.72.19.84.01 – Fax : 04.78.47.77.98

[asronnauxbaron@cdhs.fr](mailto:asronnauxbaron@cdhs.fr)

[www.cdhs.fr](http://www.cdhs.fr)



## Comité de Coordination Opérationnelle du 12 avril 2013

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Conseil d'administration du 19 02 2013

##### **1<sup>er</sup> point : Présentation des activités de la Fondation Partenariale Lyon1**

La Fondation a été créée en 2008 pour une durée de 5 ans avec une échéance à venir le 5 août 2013. Dans ce contexte, un bilan de son activité a été présenté au CA du 19 février faisant apparaître un déficit de 250 k€/an que l'Université finance. Les dons et mécénats ne permettent actuellement pas à la Fondation de s'autofinancer avec en perspective un retrait des donateurs dans le contexte de création de la Fondation pour l'Université de Lyon en 2012. Deux solutions ont été présentées : la création d'une Fondation abritée au sein de la Fondation pour l'Université de Lyon (nécessitant l'arrêt de l'activité de notre Fondation partenariale et la création d'une fondation abritée avec de nouveaux statuts) ou une reconduction pour 3 ans de notre Fondation actuelle. Ce point sera décidé en CA dans les mois qui viennent

##### **2<sup>ème</sup> point : la régularisation du montant des charges à payer**

Alexis Warret, l'Agent comptable de l'Université a présenté la régularisation du montant des charges à payer sur les heures complémentaires et les congés non pris. En matière de comptabilité dans l'enseignement supérieur, le travail est effectué sur un exercice comptable par année civile alors que l'année universitaire se déroule entre septembre et fin août. Certaines charges naissent en cours d'année universitaire et sont payées lors de l'exercice suivant puisqu'une année universitaire se déroule sur deux exercices comptables. Il convient donc de recenser l'ensemble des charges sur un exercice même si elles sont payées sur l'exercice suivant. Parmi ces charges à prendre en compte, il y a le provisionnement des congés **considérés comme non pris car non déclarés dans l'application alors que les personnels sont partis en vacances. Afin de ne pas immobiliser inutilement des crédits**, il est nécessaire que les personnels BIATSS déclarent leurs congés dans l'application **GH2C – (Gestions des horaires, congés et compte épargne temps) en fiabilisant les déclarations.**

##### **3<sup>ème</sup> point : La charte d'audit interne**

Depuis 2011, tous les opérateurs de l'état doivent avoir un dispositif interne pour cartographier les risques. La charte d'audit interne a pour objectifs de contribuer à la modernisation du fonctionnement et de la gestion de l'université, de préciser la mission, le rôle et les responsabilités de l'audit interne. Elle définit le fonctionnement et l'organisation de l'audit qui comprend un comité d'audit interne (CAI) et un service d'audit interne (SAI) qui doivent être mis en place. Le CAI fixe le programme de l'audit interne. Le SAI a pour principales missions l'évaluation de la pertinence et de la fiabilité des dispositifs de contrôle interne déployés par l'UCBL et l'analyse du fonctionnement des structures administratives de l'UCBL.

La charte d'audit interne présentée par Didier Ronze, chargé de mission « qualité pilotage et systèmes d'information » a été approuvée.



#### **4<sup>ème</sup> point : Fonctions ouvrant droit à la PCA (prime pour charge administrative)**

Lors de ce CA, le vote des fonctions ouvrant droit à la PCA (prime pour charge administrative) a eu lieu.

### **Conseil d'administration du 26 03 2013**

#### ***Informations générales :***

Le Président nous informe que la dotation 2013 (masse salariale + CAS pension et fonctionnement) de l'UCBL est en baisse de 1,3%. Un courrier a été adressé à la Ministre par la conférence des Présidents d'Universités (CPU) pour la sécurisation des masses salariales transférées aux universités suivant le principe de compensation des charges transférées.

L'avenir du site de l'IUFM la SOIE a été abordé dans un contexte de travaux de réfection indispensables et très coûteux pour l'Université non seulement sur le site la Soie mais aussi sur celui de la Croix-Rousse.

#### **1<sup>er</sup> point : approbation des comptes consolidés 2011 :**

Les comptes sont présentés et approuvés.

#### **2<sup>ème</sup> point : Le rapport annuel de performance (RAP)**

Le RAP est une annexe budgétaire obligatoire du compte financier prévue par le décret du 27 juin 2008 qui fait le lien entre le budget et l'atteinte des objectifs du projet d'établissement et du contrat quinquennal. Il présente le résultat du Projet Annuel de Performance (PAP) qui est décliné sous forme d'objectifs, d'indicateurs, certains en relation avec la performance, d'autres avec l'activité et les moyens. Le RAP 2012 comporte 20 objectifs avec 38 indicateurs dont 10 indicateurs d'activité.

(Indicateurs : *en formation* : le passage de L1 en L2 ; le nombre d'heures rémunérées pour le tutorat en 1<sup>er</sup> cycle – *en recherche* : revenus consolidés de la valorisation de la recherche ; part des publications internationales de l'UCBL dans la production scientifique française ; nombre de producteurs – la *Gouvernance* : taux d'occupation des locaux – *la Vie étudiante* – *Les Relations Internationales...*).

#### **3<sup>ème</sup> point : Acceptation par l'UCBL de la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction du Centre Européen de Nutrition CENS (Centre Européen pour la Nutrition et Santé) et ELI (Institut Européen du Lymphome)**

CENS est une structure collaborative de recherche de dimension européenne sur les pathologies liées à la nutrition, leur traitement et leur prévention. Elle regroupe plusieurs acteurs, dont des équipes contractualisées de l'Université, l'équipe CARMEN et le CRNH.

ELI est un institut dédié à la recherche clinique et fondamentale et à la formation sur les lymphomes. Le projet consiste à créer un réseau de collaboration et de coordination avec différents groupes de recherche européens (allemands, suisses, italiens...) et une équipe française dont les porteurs de projet sont les Prs. Bertrand COIFFIER et Gilles SALLES. L'objectif est d'intégrer dans un espace commun et dans un bâtiment dédié les groupes européens de recherche, les associations de patients et des espaces consacrés à la formation.

Les deux sites sont situés sur Lyon-Sud.



Le projet de délibération voté au CA propose l'acceptation par l'UCBL de la maîtrise d'ouvrage avec des réserves sur le financement par les collectivités locales et la mise à disposition du terrain à titre gracieux par les HCL.

**4<sup>ème</sup> point : Nomination de Philippe Grillot, président de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de Lyon en remplacement d'A. Mérieux (personnalité extérieure du CA).**

## **CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

### **CS-CEVU restreint février 2013 : comités de sélection (COS)**

Quelques recommandations officieuses pour la composition des COS ont été édictées :

- ✓ Éviter les liens de parenté (mari-épouse...) entre membres
- ✓ Pas 2 membres extérieurs (= non électeurs à Lyon 1) de la même équipe de recherche
- ✓ Essentiel de donner une liste complémentaire
- ✓ Au moins 40% d'hommes et 40% de femmes
- ✓ Conserver un équilibre universitaires / CNRS, INSERM (ne pas composer un COS avec 95% de non-universitaires par exemple) etc.

### **CEVU du 11 mars 2013**

Bonus Qualité Formation (BQF) 2013 :

Une somme de 200 k€ a été distribuée à différents projets déposés, avec quelques principes : Pas d'attribution d'heures dans le BQF (comme indiqué initialement dans le descriptif de l'appel d'offres) et obligation de présenter l'état d'avancement des projets retenus en janvier 2014.

- ✓ Un Projet ISPB a été retenu sur le thème « Modernisation des outils de communication de l'ISPB », déposé par P. Nebois :
  - Réalisation d'un "clip" de présentation de l'ISPB de 5 à 7 minutes.
  - Réalisation d'une nouvelle plaquette de présentation des métiers de la Pharmacie ainsi que d'une maquette pour une affiche au format A1.
  - Frais d'impression de l'affiche (100 exemplaires)



## **PACES**

Evaluation uniquement statistique des 2 PACES de Lyon 1 (3361 étudiants inscrits en total)

Evaluation : Pour Lyon-Sud, elle sera effectuée pendant le concours blanc pour le S1 et sera également faite en S2. Pour Lyon-Est, elle est réalisée sur le portail après le concours : 300 étudiants auraient répondu.

### Tutorat

*Sud* : tutorat facultaire par les étudiants qui ont suivi les cours à sud, concours blanc (question par les EC) et colles.

*Est* : les tuteurs médecins vont dans les lycées pour informer sur la PACES et le tutorat.

## **CEVU du 19 mars 2013**

### ✓ **Mois invités**

Les demandes se font pour un mois, avec une certaine souplesse car parfois des demandes pour une période plus longue sont satisfaites.

### ✓ **Réflexion sur ATER et ACE (Moniteurs)**

Une matinée d'accueil est faite à la rentrée pour les ATER et ACE. Cependant il faudrait banaliser la matinée pour que les participants n'aient pas d'enseignement à assurer.

Quelques précisions concernant les ACE :

- Les contrats ACE sont obligatoirement établis pour les 3 ans de thèse (pas de possibilité d'opter pour un an renouvelable).
- Ils doivent participer aux surveillances, aux corrections etc.
- Ils interviennent pour une large part (trop ?) dans l'enseignement de L1.
- Le nombre de demande d'ACE par les doctorants a augmenté et dépasse les besoins en enseignement. Il est donc nécessaire de faire coïncider les demandes : dossier conjoint de demande d'ACE par l'étudiant et une équipe pédagogique en projet.

### ✓ **Comités consultatifs : proposition des comités de sélection**

Des listes complémentaires sont demandées mais pas souvent données. Proposition : une liste complémentaire ne sera demandée que si le comité de sélection est < à 12 membres. Recommandation : pas de lien de parenté entre les membres.

Des discussions ont eu lieu au CA sur le fait qu'un membre du collège B (en particulier non HDR) puisse présider un comité de sélection.

Pour les prochaines fois, si un membre du collège B est proposé, il faudrait de préférence qu'il ait une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR).



### **CEVU du 3 avril 2013**

#### **✓ Définition des publics de Formation Continue (FC)**

Il a été définie qu'une formation continue est une formation suivie au moins un an après la dernière année d'inscription à l'université.

Le financement peut être pris en charge totalement ou partiellement par un organisme. Le salaire d'un particulier, de même que les indemnités chômage, RSA, etc... ne peuvent pas être considérés comme un financement (et donc dans ce cas, pas d'application du tarif FC financée, qui est plus élevé).

Si l'âge est inférieur à 28 ans, possibilité dans certains cas de s'inscrire en Formation Initiale (pour pouvoir par exemple bénéficier des aides CROUS).

#### **✓ Modification parcours master ingénierie pour la santé et le médicament**

Modifications demandées et acceptées pour « Affaires technico-réglementaires pour les dispositifs médicaux » afin de préparer à la qualification DM (pas réservée aux pharmaciens) : la maquette doit être élargie avec du droit et une partie technique.

#### **✓ USTH**

Lyon 1 prend en charge les heures d'enseignement effectuées par les enseignants de Lyon 1 ainsi que les missions (budget Relations Internationales). En contrepartie, Lyon 1 bénéficie de bourses de doctorat (environ 900 euros mensuels) et de l'opportunité de créer des unités mixtes internationales de recherche. A partir de la prochaine année universitaire, une partie des frais d'inscription devrait être reversée aux universités du consortium.

La Convention d'adhésion au consortium est adoptée + avis favorable pour les heures d'enseignement de 2 nouveaux M2 Co habilités sous réserve que les RI aient le financement pour les missions.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **✓ Droit de tirage**

Le droit de tirage financé 2012-2013 pour l'ISPB est de 3500 heures.

Taux d'encadrement retenus : 1 amphithéâtre pour chaque année, 1 EC pour 12 étudiants en TP, 1 EC pour 30 étudiants en ED en moyenne (cette moyenne dépendant si l'ED est suivi par 24 ou 48 étudiants).

Les enseignements réalisés par des EC de l'ISPB en PACES sont bien pris en compte dans les heures statutaires de la composante.

L'UFR STAPS dispose du plus important droit de tirage. Globalement, le droit de tirage de la FST est négatif, mais cela est variable selon les départements de la FST.

Le droit de tirage devrait jouer un rôle indicatif pour les recrutements de poste.



✓ **Finances : DBM**

Dotation inférieure à celle de l'année dernière, en raison de réajustements liés au droit d'inscription des étudiants.

Taxe d'apprentissage : il sera difficile d'atteindre les sommes récupérées en 2012, qui fut une année exceptionnelle.

Compte tenu de ces éléments, l'éventualité d'un deuxième appel d'offre en septembre est d'ores et déjà compromise.